



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, vendredi 29 septembre 2023

Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1^{er} octobre 2023

À compter du 1^{er} octobre 2023 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :

	Au 1 ^{er} octobre 2023		Evolution par rapport aux prix du mois de septembre 2023
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,29 €	1,98 €	+ 0,02 €
Gazole (en €/l)	1,42 €	1,90 €	+ 0,09 €
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	20,67 €	21,10 €	+ 0,43 €

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours moyens du pétrole augmentent de 7,8 % ;
- Les cours moyens de l'essence et du gazole augmentent respectivement de 0,5 % et de 8,0 % ;
- les cours moyens du butane augmentent de 5,1 % ;
- La parité euro/dollar demeure favorable bien qu'en légère diminution. Elle passe, en moyenne, de 1,0947 au mois d'août 2023 à 1,0720 ce présent mois (-2,1 %).

Indemnité carburant travailleur dès janvier 2024

Suite aux annonces du Président de la République le 24 septembre 2023, l'indemnité carburant pour les travailleurs devrait être renouvelée en 2024. Elle représenterait une indemnité de 100 € par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant 6 mois pour un automobiliste moyen.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement une fois le texte promulgué.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur application.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr